Image not found or type unknown

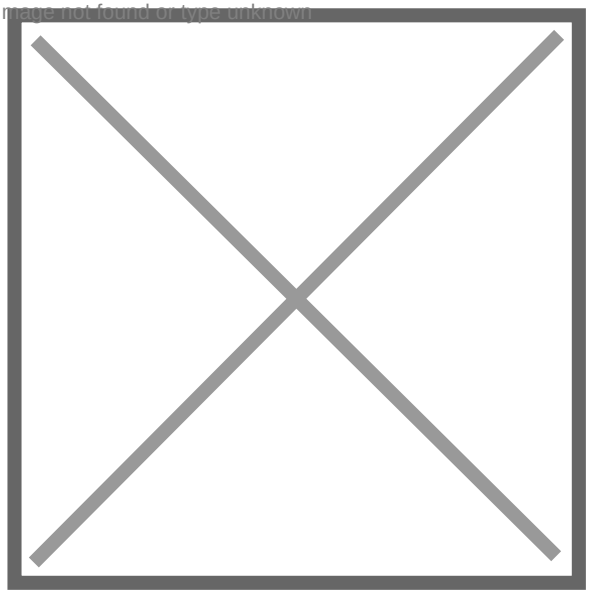

Procédure quant à un sinistre automobile causé par un tiers

Par **MARIA**, le **08/05/2010** à **22:51**

Bonjour,

Je souhaiterais savoir comment je dois procéder, suite à un sinistre automobile. En effet, en septembre 2009, une voisine a embouti mon véhicule en stationnement et a pris la fuite en cachant sa voiture dans son garage.

Après avoir questionné, le voisinage, il s'avère que celle-ci, a été vue. La personne qui l'a vue faire, a bien voulu témoigner, et a été auditionnée au commissariat. Après 6 mois d'attente, l'affaire a été déférée au parquet.

J'ai reçu, il y a très peu de temps, un courrier du Tribunal de Grande Instance me disant, que l'affaire était classée sans suite. J'ai du payer ma réparation de voiture, alors que je n'étais pas responsable, et que cette personne a été vue et reconnue.

J'ai appris par la suite, que cette "charmante" voisine n'était pas assurée. Et malgré tout, elle n'a pas été inquiétée. J'habite près d'une école maternelle, faut-il qu'elle blesse des enfants avant que quelqu'un ne fasse quelque chose ?

On me dit aujourd'hui, qu'il existe un fond pour les personnes qui ne sont pas assurées, et que je n'aurais pas du payer les réparations de ma voiture, qu'en est-il ? Je ne suis pas d'accord pour laisser les choses là, car c'est la porte ouverte à tout !

Quelqu'un peut-il me renseigner ? J'aimerais simplement, qu'elle reconnaisse les faits devant un tribunal et qu'elle soit condamnée en fonction de ses infractions. Cela s'appelle la justice,

ou alors n'y a-t-il plus de justice en France, hormis pour les personnes malhonnêtes ?

On me dit aussi que cette "charmante" voisine n'est pas solvable ! Elle vit pourtant mieux que moi et ma fille qui sommes toutes seules, et se permet de partir en vacances 1 mois, et ne le cache pas.

D'ailleurs, je trouve, que pour des personnes, qui ne sont pas solvables, ils font beaucoup la fête. Cette personne profite aussi du fait, qu'elle s'occupe de sa mère qui est "handicapée", mais qui n'a pas sa langue dans sa poche pour m'insulter devant une enfant de 8 ans qui est maintenant suivie par une psychologue.

Que puis je faire, merci de m'aider dans mes démarches. Merci d'avance, cordialement.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés